

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DU TRANSPORT

OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS

Avis d'appel d'offres N° 2C/2019

***APPEL D'OFFRES POUR LA CONCESSION DE LOTS DE
TERRAINS AU LOTISSEMENT « PRINCESSE » RELEVANT DU
DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT DE RADÉS***

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP), conformément à la loi n°2008-23 du 1^{er} Avril 2008 relative au régime de concessions ainsi que ses textes d'application, se propose de lancer le présent appel d'offres pour la concession de quatre (04) lots de terrain au lotissement « princesse » relevant du domaine public portuaire du port de Radés.

Les superficies respectives de ces 04 lots sont :

1. Lot 1 : parcelle D : 16 614 m²
2. Lot 2 : parcelles E et F jumelées: 11 510 m²
3. Lot 3 : parcelle H : 9 722 m²
4. Lot 4 : parcelle I : 3 500 m²

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots tout en indiquant dans chaque offre le lot sollicité.

Cependant, ils ne peuvent bénéficier que d'un seul et unique lot.

- Conditions de participation :

Le présent appel d'offres est destiné aux personnes morales ou tout groupement de personnes morales exerçant l'une ou plusieurs activités parmi les activités suivantes :

- ✓ Consignataires de navires,
- ✓ Transporteurs maritimes,
- ✓ Transitaires,
- ✓ Ou toute personne morale projetant la réalisation des activités logistiques.

Afin de gérer un trafic de marchandises transitant par **le terminal à conteneurs et unités roulantes du port de Rades.**

Les soumissionnaires doivent avoir au moins trois (03) années d'expériences dans les activités en relation directe avec l'activité portuaire.

En cas de groupement les exigences citées ci-dessus s'appliquent pour chaque membre du groupement.

Les candidats pourront soumissionner seuls ou dans le cadre d'un seul groupement.

Dans le cas où le soumissionnaire est un groupement, ce dernier doit être solidaire avec désignation du chef de file.

- Cautionnement provisoire

Le soumissionnaire est tenu de fournir une caution bancaire d'un montant proportionnel à la superficie du lot sollicité conformément au tableau suivant :

Le lot sollicité (m²)	Le montant de la caution (en dinars)
1 : 16 614	1 100
2 : 11 510	1 000
3 : 9 722	900
4 : 3 500	300

Le cautionnement provisoire sera effectuée sous forme d'une caution bancaire à première demande provenant d'un établissement bancaire tunisien agréé (conformément au modèle joint à l'annexe 3 du DAO).

La caution provisoire sera valable pour une durée de **cent quatre-vingt (180)** jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

La libération de la caution sera effectuée comme suit :

- Après le choix du titulaire de la concession pour les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues, et ce, 30 jours suivant la signature du contrat de concession avec l'adjudicataire retenu.
- Après signature du contrat de concession et du cahier des charges pour les soumissionnaires retenus et après avoir fourni les garanties prévues.

La caution provisoire est saisie, si le soumissionnaire retire son offre avant l'expiration du délai de validité des offres, ou s'il refuse de signer le contrat de concession, ou s'il ne fournit pas les garanties prévues dans le contrat de concession.

Toute offre non accompagnée de la caution provisoire sera rejetée.

- Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée pour le 06 Mai 2019 à 13 H (Heure de Tunis). Les offres parvenues après cette date limite ne seront pas acceptées. Le cachet du bureau d'ordre central de l'OMMP fera foi.

L'offre sera envoyée, par voie postale recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste ou déposée directement au bureau d'ordre central contre une décharge, au nom de :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

DE L'OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS (OMMP)

Bâtiment administratif, Port de La Goulette, 2060 La Goulette (TUNISIE)

Les enveloppes intérieures porteront le nom et l'adresse du soumissionnaire pour permettre de renvoyer la soumission cachetée à ce dernier, au cas où, elle serait irrecevable en raison du retard ou pour toute autre raison.

L'enveloppe extérieure ne devra comporter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et portera obligatoirement la mention suivante :

« A NE PAS OUVRIR- Appel d'Offres N° 2C/2019»

« Concession de quatre (04) lots de terrain au lotissement « princesse » relevant du domaine public portuaire du port de Radés.»

Si l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée et ne porte pas les mentions prévues ci-dessus, l'OMMP ne portera pas la responsabilité d'une erreur de destination ou d'une ouverture prématurée des plis, et l'offre sera rejetée.

Les candidats intéressés par le présent avis, pourront retirer le dossier d'appel d'offres auprès de la :

Direction de l'Exploitation et du Développement

1^{er} étage, Bâtiment administratif

Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP),

Bâtiment administratif, Port de la Goulette, 2060- La Goulette (TUNISIE)

Et ce, moyennant le paiement d'un montant de cent dinars (100 DNT) à verser au compte de l'OMMP N°03003038011500450394 à la banque nationale agricole, agence de la gare maritime- la goulette et contre un bon de versement de la dite somme provenant de la BNA.

Les offres resteront valables pendant une période de cent quatre-vingts (180) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

- La Date et l'heure de la séance d'ouverture des plis :

L'ouverture des enveloppes contenant les offres soumises est faite en une seule séance d'ouverture des enveloppes contenant les offres techniques et des enveloppes contenant les offres financières et ce, le 07 Mai 2019 à 10H à la salle de réunion 3^{ème} étage au siège de l'OMMP, bâtiment administratif 2060 La Goulette.

Le soumissionnaire ou son représentant dument mandaté (deux personnes au maximum) peuvent assister à la séance d'ouverture publique des plis et ce à la date, l'heure et le lieu ci-dessus indiqués.

Les personnes présentes (le soumissionnaire ou son représentant) doivent présenter la carte d'identité nationale et la procuration signée.

Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent se présenter 15 mn avant l'heure de la séance d'ouverture des plis.